

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 17 octobre 2024 à 13 h
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François LIMOGES, Maire d'arrondissement
Monsieur Jocelyn PAUZÉ, Conseiller du district de Marie-Victorin
Madame Ericka ALNEUS, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Madame Dominique OLLIVIER, Conseillère du district du Vieux-Rosemont

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur François Limoges, maire d'arrondissement.

ABSENCE :

Madame Josefina BLANCO, Conseillère du district de Saint-Édouard

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 13 h.

CA24 26 0207

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 octobre 2024

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 octobre 2024, à 13 h, tel que soumis.

Adoptée.

10.01

10.02 - Point d'information

Aucune prise de parole.

10.03 - Période de questions du public

En l'absence de public, la période de question n'a pas lieu.

CA24 26 0208

Donner avis de motion et adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant les règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » (01-279-79) afin d'adopter plusieurs mesures visant à faciliter le processus de traitement des demandes urbanistiques

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant les règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (01-279-79) afin d'adopter plusieurs mesures visant à faciliter le processus de traitement des demandes urbanistiques

Il est proposé par François LIMOGES
appuyé par Jocelyn PAUZÉ, Ericka ALNEUS et Dominique OLLIVIER

Et résolu :
D'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant les règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » (01-279-79) afin d'adopter plusieurs mesures visant à faciliter le processus de traitement des demandes urbanistiques.

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour la tenue d'une consultation publique.
Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée.

40.01 1248729005

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 13 h 02.

_____ François LIMOGES Maire d'arrondissement	_____ Arnaud SAINT-LAURENT Secrétaire d'arrondissement
---	--

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement
tenue le 4 novembre 2024.